

Compte rendu du CHSCT du 25 novembre 2022

Toulouse, le 28 novembre 2022

La CGT Finances publiques 31, suite à l'agression de nos deux collègues vérificateurs du Pas de Calais, qui s'est soldée par l'odieux assassinat de l'un d'entre eux, a déposé un droit de retrait général, destinée à permettre aux agents qui souhaitaient se retirer, en ce lendemain de drame, de leur situation de travail, parce que trop affectés ou inquiets pour se rendre à l'accueil ou en vérification chez un contribuable. Ce CHSCT a été convoqué consécutivement au dépôt de cette procédure.

Vous trouverez sur notre site internet local la déclaration liminaire qui revient dans le détail sur l'approche qui a été la nôtre :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/liminaire_chsct_25-11-2022_def.pdf

Une minute de silence a été respecté lors de cette instance, en hommage à notre collègue assassiné et à la collègue qui l'accompagnait, violemment traumatisée.

Le représentant de la DRFiP 31 a tenu à préciser après lectures des déclarations liminaires que la procédure de la CGT n'était juridiquement pas recevable, dans la mesure où le droit de retrait était un acte individuel. Mais il a aussitôt expliqué que, pour autant, la direction avait tenu à convoquer ce CHSCT pour permettre l'expression indispensable des organisations syndicales et des agents. Nous étions évidemment conscients de cela, mais notre objectif était bel et bien d'accompagner les collègues dans cette situation, de permettre cette expression la plus large possible après ce drame.

La délégation CGT a tenu à être complète à l'occasion de ce CHSCT, l'ensemble des collègues des Finances pouvant être confronté.e.s à des risques lors de leurs interventions, que ce soit en Douane, à l'INSEE, à la DIRCOFI ou à la DRFiP.

Nous avons demandé, dans le but de faire témoigner des agents qui exécutent leur missions en contact avec le public, la convocation d'expert.e.s à cette réunion et ce sont donc deux collègues de BDV, une collègue du SIP de Rangueil et un collègue du SIP Cité qui ont pu exprimer les écueils et craintes qui jalonnent l'exécution de leurs missions respectives. Dans le cadre de la préparation de ce CHSCT, nous avons contacté des collègues des PCE, de l'accueil de différents SIP et ceux du SGC de Toulouse municipale (notamment sur l'accueil « Amendes » pour recueillir leurs préconisations sur l'organisation de leur travail.

Après discussions avec leurs collègues respectifs, les experts à ce CHSCT ont établi une liste de revendications qu'ils / elles ont exprimé à la direction, afin que les procédures qui régissent l'accomplissement de leurs missions soient plus efficaces et plus sécurisées.

Vous trouverez sur notre site la délibération adoptée à l'unanimité des trois organisations syndicales représentées, qui synthétise les débats de l'instance. Ce document constitue à lui seul un compte rendu des débats intervenus lors de ce CHSCT

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/deliberation_chsct_25112022_def.pdf

Vous y trouverez également la circulaire gouvernementale MEFI-020-09086 du 2 novembre 2020, qui, au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty, avait rappelé aux ministres et responsables de l'ensemble des fonctionnaires, de renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/circulaire_gouvernement_du_2_novembre_2020.pdf

Inutile de vous dire que nous n'avons, à ce stade, obtenu aucune réponse aux éléments qui ont été mis en avant par les collègues et les représentants des personnels. **Une réunion informelle a lieu mardi 29 novembre avec le directeur régional et nous mettrons tout en œuvre pour obtenir, dans un premier temps, les engagements réalisables immédiatement au plan local.**